

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2743

présenté par
M. Ruffin

à l'amendement n° 2522 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« l'attractivité »

les mots :

« la dignité ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« familles »,

insérer les mots :

« et des bénéficiaires de l'aide à domicile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir l'objectif de l'amendement en l'étendant à la dignité des professionnelles ainsi que des bénéficiaires de l'aide à domicile.